



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION portant sur

LA NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Séance de l'Assemblée Générale du 20 juillet 2020

PRÉSENTS

M. Yvan ODO - Chargé de mission - Service Affaires Economiques, représentant de M. Claude BRECHARD Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,

Madame, Monsieur, MALLEZ Marie-Laure, MAURER Yves, **Commissaires aux Comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BOVIS Jessica, CARLADOUS Laure, CERAGIOLI Geneviève, CHAUMIER Eric, COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny, ESTIN Max, GAMON Christophe, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, LABAT André, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOURET Bernard, REBUFFEL Claudine, SCARAMOZZINO Christine, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Elus.**

29 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

EXCUSÉS

Monsieur LACHKAR Laurent - Vice-Président, **Membre du Bureau**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, CALVIERA Stéphanie, CASTELLANI Maryse, CHALEIL Laurence, CIPPOLINI Denis, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric, GABAS Valérie, GASTAUD-DAVID Fabienne, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MOULARD Patrick, , NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, PICOLET Lionel, RENAUDI Philippe, ROUX Robert, SALUSSOLIA Brigitte, **Membres Elus.**



ABSENTS

Mesdames et Messieurs, DESJARDINS Philippe, GENETELLI Patrick, GINO Bertrand, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, PICHARD MAUREL Corinne, **Membres Elus.**



L'Assemblée Générale

Après avoir entendu l'exposé du Président SAVARINO,

CONSIDERANT

L'article L 712-6 du Code de Commerce stipule que les CCI sont tenues de nommer au moins un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant. Il précise que ces commissaires aux comptes désignés dans le respect des dispositions du code de la Commande Publique, sont nommés par l'assemblée générale sur proposition du Président.

D'autre part les établissements du réseau sont tenus de nommer deux commissaires aux comptes et deux suppléants lorsqu'ils établissent des comptes consolidés en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés (norme 4.7 du réseau).

L'audit des comptes annuels de la CCIT Nice Côte d'Azur a pour objectif de certifier qu'ils sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de sa situation financière et de son patrimoine à la fin de l'exercice. La mission d'audit ne porte que sur les aspects comptables. Le commissaire aux comptes n'a donc pas à juger de l'opportunité des décisions de gestion, ni des conditions de l'exécution du budget.

La durée légale d'un mandat de commissariat aux comptes sur six exercices à compter de l'exercice 2020. La mission se terminera donc avec l'Assemblée générale de la CCIT Nice Côte d'Azur approuvant les comptes de l'exercice 2025.

Pour la désignation du commissaire aux comptes, la Direction des Finances, avec l'aide du service de la Commande Publique, a procédé à un appel d'offres, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et de notre règlement intérieur en la matière. Un cahier des charges a été bâti sur différents critères comme : capacités d'adaptation eu égard à la variété des activités, des procédures et des traitements comptables et budgétaires de la CCIT NCA, capacités de collaboration et de réalisation de la mission, qualification et importance numérique des équipes dédiées pour la réalisation des prestations, nombre d'heures global et par qualification, taux horaire moyen et selon qualification.

La Commission de la Commande Publique, réunie le 17 juillet 2020 a examiné les résultats de l'appel d'offres et la proposition des services. Elle a donné un avis favorable à l'unanimité. Cet avis a été transmis au Président.



DECIDE

- de nommer comme commissaires aux comptes titulaires :
 - ▶ le cabinet Trintignac et Associés, adresse : 27 Bd du Général Vautrin 06400 CANNES
 - et
 - ▶ le cabinet S.A. Fiduciaire de Commissariat et d'Audit, adresse : 19 rue Alphonse 1er 06200 NICE

et comme suppléants :

- ▶ Monsieur Bruno ALLEAUME adresse : 27 Bd du Général Vautrin 06400 CANNES
- et
- ▶ Monsieur Jean-Claude MOREL adresse : 19 rue Alphonse 1er 06200 NICE

pour exercer cette mission de commissariat aux comptes pour les années 2020 à 2025 (exercices comptables) au prix de 24 000 € HT (vingt-quatre mille euros) par an pour chacun des deux commissaires titulaires ;

- d'autoriser le Président à effectuer les actes administratifs nécessaires pour la mise en place et à signer ces contrats aux conditions susvisées.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'Inscrits : 57

Votants : 29 (quorum : 29, atteint),

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 29

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Nice, le 20 juillet 2020

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO